

# ACTION URGENTE

## DEUX HOMMES INTERJETTENT APPEL DE LEUR CONDAMNATION POUR UNE EXPOSITION

**Le 12 juillet, Youri Samodourov et Andreï Erofeïev ont été reconnus coupables d'« incitation à la haine ou à l'hostilité » et de « dénigrement de la dignité humaine » et condamnés à payer une amende. Le 4 octobre, le tribunal de la ville de Moscou examinera l'appel qu'ils ont interjeté de leur condamnation. Amnesty International considère que ces deux hommes sont poursuivis uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression.**

**Youri Samodourov**, ancien directeur du musée Sakharov, et **Andreï Erofeïev**, ancien responsable du département d'art contemporain de la galerie d'État Tretiakov à Moscou, ont été inculpés au titre de l'article 282(2) du Code pénal russe et jugés par le tribunal de district de Taganski pour l'organisation d'une exposition d'art contemporain à Moscou en 2007.

Intitulée *Art interdit 2006*, l'exposition rassemblait des œuvres ayant été refusées dans différentes expositions en 2006. Cette exposition réunissait des travaux de certains des artistes contemporains russes les plus connus, tels qu'Ilya Kabakov, Alexandre Kossolapov, le groupe Blue Noses (Les Nez bleus), Alexandre Savko et Mikhaïl Roginski. Parmi les pièces présentées figurait un photomontage composé de la photographie du cadre d'une icône et d'une photographie de caviar à l'intérieur de l'icône. Il y avait également des reproductions de peintures religieuses dans lesquelles étaient insérées des représentations de Mickey.

L'accusation a affirmé que Youri Samodourov et Andreï Erofeïev avaient organisé l'exposition d'une telle façon qu'elle dénigrerait la chrétienté, et plus particulièrement l'Église orthodoxe, et incitait à la haine contre les orthodoxes et les autres chrétiens. Des personnes ayant observé le procès ont indiqué que sur les 134 témoins à charge entendus, seuls trois avaient indiqué avoir vu ces œuvres. L'un d'eux avait, selon ses propres dires, seulement « jeté un œil » à l'exposition. Aucun des témoins n'a pu donner le nom d'une personne ayant été incitée à la haine ou à l'hostilité envers l'Église orthodoxe après avoir visité l'exposition. Pourtant les témoins ont affirmé que l'exposition incitait à la haine. Le procureur a conclu qu'il était suffisant que deux personnes considèrent que l'exposition avait offensé leurs convictions religieuses pour invoquer l'article 282 et a demandé au tribunal de condamner les commissaires de l'exposition à trois ans d'emprisonnement.

Amnesty International considère que l'exposition *Art interdit 2006* n'incitait pas à la haine. Les commissaires de l'exposition ont exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et n'auraient pas dû être poursuivis en justice.

### DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en russe, en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites que vous craignez que Youri Samodourov et Andreï Erofeïev n'aient été poursuivis que pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression ;
- demandez aux autorités d'abandonner les poursuites contre Youri Samodourov et Andreï Erofeïev et de classer cette affaire.

### ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 9 NOVEMBRE 2010 À :

#### Procureur général.

Yurii Yakovlevich Chaika  
Prosecutor General's Office of the RF  
Ul. B.Dmitrovka, d.15a  
125993 Moscow GSP-3, Russie  
Fax : +7 495 987 58 41

**Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,**

#### Président de la Russie :

Dimitri Anatolievitch Medvedev  
ul. Ilyinka, 23  
103132 Moscou, Russie  
Fax : +7 495 9102134

**Formule d'appel : Dear President / Monsieur le Président,**

#### **Copies à :**

#### Médiateur de la Fédération de Russie :

Vladimir Petrovich Lukin  
Ul.Miasnitskaia, 47  
107084 Moscou, Russie  
Fax : +7 495 607 74-70

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 139/10. Pour en savoir plus : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/EUR46/023/2010/fr>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



# ACTION URGENTE

## DEUX HOMMES INTERJETTENT APPEL DE LEUR CONDAMNATION POUR UNE EXPOSITION

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Youri Samodourov et la commissaire Loudmila Vassilevskaïa avaient déjà fait l'objet d'une condamnation avec sursis pour incitation à la haine après avoir organisé en 2003 l'exposition Attention : Religion ! également au musée Sakharov à Moscou. Amnesty International avait déjà considéré que cette exposition n'incitait pas à la haine et que Youri Samodourov et Loudmila Vassilevskaïa avaient été condamnés simplement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

Le musée Andreï Sakharov a ouvert en mai 1996 pour commémorer les victimes de la répression politique en URSS ; il fonctionne aussi comme une organisation non gouvernementale (ONG) pour la promotion des droits humains et des valeurs démocratiques en Russie. Le musée accueille également des conférences et des événements publics organisés par des ONG russes de défense des droits humains.

AU 139/10, EUR 46/035/2010, 28 septembre 2010

